

OBJET : Consultation publique – Programme Local de Prévention des Déchet Ménagers et Assimilés 2026–2032 (PLPDMA)

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e)s Collègues,

Le SMICTOM d'Alsace Centrale a finalisé son 4^e Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2026–2032.

Conformément au Code de l'environnement, chaque collectivité doit définir tous les six ans une stratégie de prévention des déchets. Depuis 2010, le SMICTOM porte cette démarche avec constance. Les résultats sont là : –19 % de déchets par habitant entre 2010 et 2024, généralisation du compostage, partenariats pour le réemploi.

Avec ce nouveau plan, nous fixons un cap ambitieux :

- **–52 kg de déchets par habitant d'ici 2032 (soit moins 1269 tonnes CO2eq),**
- réduire le gaspillage alimentaire,
- valoriser localement les biodéchets et déchets verts,
- diminuer les plastiques à usage unique,
- développer le réemploi et la réparation,
- faire des collectivités locales des acteurs exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets.

Cet axe d'exemplarité est prioritaire : en intégrant la prévention et le tri dans vos bâtiments, en organisant des événements écoresponsables, en gérant vos espaces verts de manière durable, en sensibilisant vos agents et vos habitants, vous démontrez que la transition écologique se construit aussi à l'échelle des institutions. Votre engagement est déterminant pour entraîner l'ensemble du territoire.

La prévention des déchets n'est pas seulement une question technique : c'est un levier politique face au changement climatique. Chaque action de réduction ou de réemploi permet d'économiser des ressources, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de préparer un territoire plus sobre et plus résilient. En agissant aujourd'hui, nous anticipons les défis de demain et transmettons aux générations futures un territoire durable et solidaire.

Ce projet est soumis à consultation publique du 1^{er} au 31 octobre 2025. Les documents (rapport complet et synthèse) sont accessibles :

- en ligne : <https://www.smictom-alsacecentrale.fr/plpdma2026-2032/>,
- au siège du SMICTOM 2 rue des Vosges, 67750 SCHERWILLER.

Les remarques peuvent être transmises :

- par courriel : prevention@smictom-alsacecentrale.fr,
- par courrier : SMICTOM d'Alsace Centrale – Service Prévention Animation Communication.

Les Communes sont invitées à exprimer leur avis en leur nom propre. Cette démarche ne nécessite pas de délibération formelle. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous adresser vos remarques ou propositions directement par courriel ou par courrier. Nous comptons sur votre implication et votre rôle exemplaire pour relayer cette information et mobiliser élus, agents et habitants autour de cette démarche collective.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Cher(e)s Collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre PIELA
Président du SMICTOM d'Alsace Centrale